

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 21 Décembre 1998
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 17

Volants présents : 10 + 1 pouvoir

M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
WEISBECKER.

Absents : M. WITTMER (excusé) avait donné pouvoir à M. SIBLER
MM. HAAS, GOETZ, BABILON (excusés)
MM. NEUHARD, ATZENHOFFER, RUSTENHOLZ

Dél. N° 13/1998

OBJET : INSTAURATION D'UNE INDEMNITE DE MISSION

Le Président informe le Bureau que, suite à l'annulation du versement du 13^e mois, et l'impossibilité d'instaurer cette prime, il propose -sur avis favorable du Bureau restreint- d'instaurer l'indemnité de mission instituée par le Décret du 26 décembre 1997 pour les personnels des Préfectures et applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Pour l'année 1998, l'enveloppe budgétaire est de 50 000 F

Le Bureau,

- **CONSIDÉRANT** la proposition du Président et du Bureau restreint,

décide à l'unanimité :

- **d'instaurer avec effet au 1^{er} janvier 1998 une indemnité de mission, analogue à celle dont disposent les personnels des Préfectures, pour les employés de la Communauté de Communes (stagiaires, titulaires et contractuels) en place dans les cadres d'emploi suivants :**

- . Adjoint administratif
- . Rédacteur
- . Chargé de mission (assimilé ingénieur)
- . Animatrice de relais assistantes maternelles (assimilé agent technique des services sociaux)
- . Directrice de halte-garderie (assimilé agent technique des services sociaux)

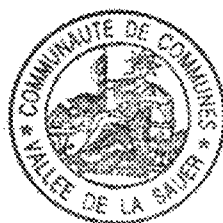
- d'autoriser le Président à fixer le montant individuel pour chaque agent dans la limite d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0,8 et 3 ;

- d'autoriser le versement fractionné en deux parts de cette indemnité en juin et décembre.

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 décembre 1998

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

